

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Le 10 octobre deux mille dix-neuf, à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGNER, Maire.

ETAIENT PRESENT(E)S : MMES GOUEBAULT Murielle, HORSIN Valérie et MM BERGNER Philippe, BISIG Arnaud, VAJOU Christian, JOSSELIN Claude, MONGERAND Emmanuel

ABSENT(E)S : MM MONPOINT Olivier, LEGRAND Robert, GABIOT André (pouvoir donné à MONGERAND Emmanuel)

- Monsieur MONGERAND Emmanuel a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Crédit à ouvrir						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	21	2158	20140	Autres installations, matériel outillage	10,00€
TOTAL						10,00€
Crédit à réduire						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	21	2156	20135	Matériel et outillage d'incendie	10,00€
TOTAL						10,00€

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Comme tous les ans Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la taxe d'aménagement.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Le Conseil municipal décide de maintenir le taux en vigueur de 2%.

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION SPL-XDEMAT.

Par délibération, notre conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdémat créé en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelect, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871€, en augmentation et un résultat net à nouveau positif de 58 116€ affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337€

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL6Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration.

REGLEMENT DU CIMETIERE.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement pour le cimetière et le colombarium, le Conseil demande que soit modifier l'article 1 concernant les conditions d'obtention d'une concession au sein du cimetière. Monsieur le Maire répond que ce dernier sera modifié et que les règlements seront envoyés par mail à chaque Conseiller avant de l'inscrire à l'ordre du jour.

DECHARGES.

Au vu des dépôts signalés au niveau des containers à verres et papiers route de Sens et au lieudit le « Voidrat », le Conseil a décidé d'apposer pour chacun des sites un panneau rappelant les amendes encourues en cas de dépôt sauvage.

Le Maire rappelle que pour la décharge au lieudit le « Voidrat » seuls les déchets inertes sont autorisés et qu'il est nécessaire de prévenir à la mairie avant tout dépôt.

RAYONNAGES.

Afin de pouvoir procéder au rangement et archivage des documents de la mairie, Monsieur le Maire informe la Conseil que deux rayonnages vont être commandés.

Fait et délibéré à Gumery le 10 octobre 2019.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20h15.



Philippe BERGNER

Murielle GOUEBAULT

André GABIOT
Absent (donnant pourvoir à Emmanuel MONGERAND)

Valérie HORSIN

Arnaud BISIG

Claude JOSSELIN

Olivier MONPOINT
Absent

Christian VAJOU

Emmanuel MONGERAND

Robert LEGRAND
Absent